

**RAPPORT N° 97/1-19**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT**  
**PASSE AVEC LA BANQUE DE LA REUNION**

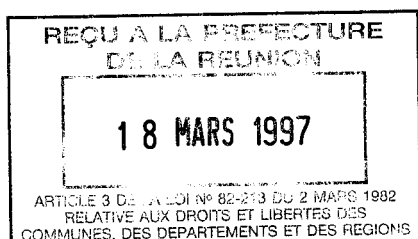
Par Délibération du Conseil Municipal en date du 15 décembre 1995, vous m'avez autorisé à contracter une ouverture de crédit avec la Banque de la Réunion. Celle-ci est arrivée à échéance le 31 décembre 1996.

Afin de maintenir le montant global des lignes de trésorerie (60 000 000 F), la Ville envisage de renouveler ce contrat aux conditions suivantes :

Validité	de mars 1997 au 31 décembre 1997
Montant	20.000.000 F
Taux d'intérêt	P.I.B.O.R. 3 mois + 0,60 %
Facturation	trimestrielle.

Je vous demande donc de m'autoriser à signer un nouveau contrat avec la Banque de la Réunion.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**LE MAIRE**  
**Michel TAMAYA**

**DELIBERATION N° 97/1-19  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 7 mars 1997**

**OBJET**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'OUVERTURE DE CREDIT  
PASSE AVEC LA BANQUE DE LA REUNION**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT n° 97/1-19 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission, Entreprise Municipale / Finances ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

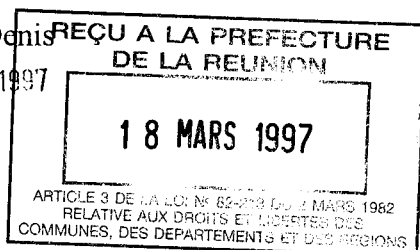
**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Autorise le Maire à renouveler le contrat d'ouverture de crédit avec la Banque de la Réunion.

La ligne de trésorerie proposée à la Ville par la BR réunira les caractéristiques ci-dessous :

Validité	de mars 1997 au 31 décembre 1997
Montant	20.000.000 F
Taux d'intérêt	P.I.B.O.R. 3 mois + 0,60 %
Facturation	trimestrielle.

Fait à Saint-Denis  
le, 13 MARS 1997



LE MAIRE  
Michel TAMAYA